

Maître Philippe CORNET
Avocat au Barreau de Marseille
45 Cours Gouffé 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.91.15.76.90 - Mail : **contentieux@mascaron-avocats.com**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN APPARTEMENT de type 4
d'une superficie loi Carrez de **75,48 m²**
situé au rez-de-chaussée à gauche
du bâtiment A immeuble A 11 portant (**lot n° 84**)
avec jouissance exclusive et perpétuelle d'un jardinet,
dépendant d'un ensemble immobilier situé Résidence « LA SIMIANE »
31 Allée de la Serpentine, 13014 MARSEILLE,
 cadastré Quartier Saint Joseph 895 D 134.

MISE A PRIX : 8 000 EUROS
(Huit mille euros)

Visite le Lundi 12 Mai 2025 de 11 h 00 à 12 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 21 MAI 2025 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
situé 25 rue Edouard Delanglade, Salle n°8, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

Les biens et droits immobiliers dépendant
d'un ensemble immobilier situé Chemin de
Saint-Joseph à Sainte-Marthe Résidence
« LA SIMIANE » 13014 MARSEILLE, Quartier
Saint Joseph, comprenant six bâtiments dits
«A», «B», «C», «D», «E» et «F» ;

Et figurant au cadastre de ladite ville, sous
les références suivantes :

895 section D lieudit 134 PL D'EN HAUT,

pour une contenance de 05 ha 01 a 47 ca,

LE LOT NUMERO QUATRE-VINGT- QUATRE (N° 84) :

- Un appartement de type « 4PA », situé au
rez-de-chaussée à gauche du bâtiment A,
immeuble A11 et la jouissance exclusive et
perpétuelle d'un jardinet tel qu'implanté au
plan 02 B,

Et les trente dix mille millièmes
(30/10000èmes) des parties communes
spéciales aux bâtiments A, B, C,

Et les vingt-cinq dix mille millièmes (25/10000èmes) des parties communes générales de l'immeuble.

L'appartement a été mesuré pour une superficie de 75,48 m² au sens de la loi Carrez selon le certificat dressé le 23 septembre 2024 par la société DECA EXPERTISES annexé au cahier des conditions de vente.

Le bien est plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif de Maître Simon BENISTI, Huissier de Justice associée au sein de la SCP CHARBIT-BENISTI, en date du 23 septembre 2024 annexé aux cahiers des conditions de vente.

Aux termes dudit procès-verbal descriptif, l'appartement est inoccupé.

Le syndic de la copropriété est la société CITYA PARADIS dont le cabinet est sis 146 Avenue Paradis - 13006 MARSEILLE.

La présente vente est poursuivie aux REQUETES ET DILIGENCES DE :

Le **Syndicat des Copropriétaires de la Résidence La Simiane sise Chemin de Sainte Marthe à Saint Joseph 13014 MARSEILLE**, représenté par son syndic, le cabinet **CITYA PARADIS**, SARL au capital de 258 960,00 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 352 590 616, dont le siège social est 146 rue Paradis à MARSEILLE (13006) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat constitué **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé 45 Cours Gouffé - 13006 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement :

- Si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille,
- Si vous lui avez remis un chèque de banque (caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

Pour plus amples renseignements et pour consulter le cahier des conditions de vente :

- **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé au 45 Cours Gouffé - 13006 MARSEILLE tél. : 04.91.15.76.90 – mail :

contentieux@mascaron-avocats.com

Le dossier est consultable sur le site

www.mascaron-avocats.com

- Le **Greffé du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille**, au rez-de-chaussée à l'accueil 25 rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Marseille, le 24 mars 2025

Philippe CORNET